de la Nouvelle-Orléans.

72 rue de Chartres.

VELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 22 MAI 1891.

CTITES ANNONCES.

Pharmacieus, imprimées et cu... 25c. la mille. 19 mars—1 an

A VENDRE.

Un jeune cheval doux, dressé à la cha rette et au buggy. S'adresser à 21 mai—4f

DEMANDES.

demande—Un garçon pour faire les ... qui parle français et anglais. 17 au 1er. 22 mai—1f

demande—A acheter "Birds of Amer... par Audubon, 7 volumes, soit épa... ment avec "Audubon's Quadrupeds, 2 ... S'adresser, avec conditions et prix ... Box 555, ville. 21mai—7f

demande—Pour garder un enfant une femme d'expérience et de moyen âge. ... de bonne références. S'adresser de 10 ... au No 294, rue Prytania. ... 1 sem

VIS DE SUCQESSION.

— de Lisette Kreutzer.

— CIVILE DE DISTRICT pour la pa... d'Orléans—No 31,818—Division D. ... Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes qui auront la présente notification, les ... d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte ... présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et ... homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. ... E. A. LUMINAIS, Greffier. ... 22 26 30

succession de John Gilmore et sa femme, Mary Gilmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,521—Division ... Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession à toutes autres personnes d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte ... Hannah Conners, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et ... homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. E. A. LUMINAIS, Greffier. ... 1 mai—21 26 30

Cristina vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,891—Division ... Avis est par le présent donné aux créanciers de l'affaire et à toutes autres personnes d'avoir à déduire dans les dix jours de la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte annoncé par A. Mazzola, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués ... dit compte. ... E. A. LUMINAIS, Greffier. ... 14 mai—14 19 23

succession de Vuve Jane Bogart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31 897.—Division ... Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte ... Jean Bogart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. ... E. A. LUMINAIS, Greffier. ... 2 mai—12 17 21

— William Louis Alfred Sorbé.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 32 000—Attendu que Mme Anna Théleinne Sophie Jeanne Cruse, veuve du dit William Louis Alfred Sorbé, résidant de la ville de Bordeaux, république de France, intitulée en ses enfants mineurs Maria Suzanne ... Jean Louis A fred Sorbé et Adolphe Onésile Edouard Sorbé, a demandé à cette Cour ... ration de prendre possession de et de ... Etat de la Louisiane la propriété ... dans cette ville, le dit défunt laissant les termes et conditions de la loi ... et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises. Mandeville, 3 mai 1891. [Signé] ALBERT VOORHIES, Juge. Pour copie conforme: JAS. D. RAMOS, Député Greffier. 19 mai—3 fois 22 mai

Michael Knobeck vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,275—Division ... Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drews, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la cour, E. A. LUMINAIS, Greffier. ... 21 mai—21 26 30

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,931—Division B. Attendu que John B. Vinet, administrateur provisoire de la succession de feu Abraham B. Reading et sa femme Margaret B. Reading, décédés intestat; ... est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier. ... 13 mai—13 17 22

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,891—Division A. Attendu que Elizabeth Diane Carter de Thomas Carter a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Thomas Carter, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir droit à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier. ... 13 mai—13 17 22

AVIS AUX CREANCIERS

E. & S. Westhoff vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,641—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. Blanc, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. ... 1 mai—14 19 23

succession de Caroline Sophie Hilinskbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,451—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adam L. Hasling, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. E. A. LUMINAIS, Greffier. ... 1 mai—14 19 23

succession de Linette Kreutzer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,818—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes qui auront la présente notification, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. E. A. LUMINAIS, Greffier. ... 22 26 30

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 MAI—CLASSE No 219

Tirage de 4 heures P. M.

31	70	11	7	46	35	66	52	43	32	50	73

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les périodiques journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature Ce 21 mai 1891—4 heures P. M. J. A. ROUSSEAU. W. P. PINGRARD. DAN. A. WILSON. Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus au tout temps dans toutes ses succursales

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement du commerce public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous les mois en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Remonte depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, atteste ainsi qu'il suit:

Nous désignons, par les présentes, que nous précisons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Nous nous engageons Banques et Banquiers paiement tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank. P. L. ANAUX, Prest. State Nat. Bank. A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank. CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Tirage Semestriel de $40.00, L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000	$600,000
1 Lot de	200,000	200,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
2 Lots de	20,000	40,000
5 Lots de	10,000	50,000
10 Lots de	5,000	50,000
25 Lots de	2,000	50,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	500	100,000
500 Lots de	400	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $500, "	50,000
100 Lots de $400, "	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $2000, soit	$199,800
999 Lots de $2000, "	199,800
2,144 Lots se montant à	$2 159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, (rien de moins).

Prix pour les clubs, 85 fractions de billets de $1 pour $35.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquel'on nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE 1 SOU, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Bonnes Publicité sur plein et faites la signature lisible.

Le Télégraphe ayant passé des lois défendant le service de la maille à VOUTRE LA Loterie, nous nous servons du Télégraphe et Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient jugé que la Loterie Comme Institution d'Etat. Les autorités postales nous ont continuellement à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, nous prenons les ordres.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en Louisiane, pendant les dix ans, appartient au peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême étant le mode d'avoir de l'année prochaine, décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour tromper les gens, que nous nous sommes, nous, ces honnêtes gens, tous les soussignés, obligés de prêter attention, et en prendre officiellement pour avoir des BILLETS DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pour d'autres, s'ils veulent la chance de lui essayer.

Nous soussignés Banques et Banquiers paiement tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

C. V. Kathman vs John N. Carrigan Joseph Moll vs le même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 14,753 et 14,754. —En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Charles H. Levillebouvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'encan au public, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles ent. e les rues Gravier et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal No 450 rue Royale, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, anciennement Casacalvo, Marigny, Mandeville et Chartres et mesurant, en mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue Royale, sur 80 pieds de profondeur et borné sur le côté près de la rue Marigny, par la propriété anciennement appartenant à Paul Avril, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par achat par feu James Carrigan de James Riordon, d'après ... dément par acte passé devant Edward Barnett, anciennement notaire en la ville de ... 19me jour de décembre 1849, dûment enregistré en le bureau de l'ancienneté des aliénations pour la Paroisse d'Orléans, dans le livre 44, folio 139, laquelle propriété a été estimé à ($1,700) dix-sept cent dollars par les estimateurs, d'après un inventaire enregistré dans les archives de la dite succession. No 29,896 de l'Honorable Cour Civile de District.

Enregistré le 25 août 1890, dans le livre No 136, folios 134 et 135.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 13 mai—13 20 27—juin 3 10 13

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camoens vs Mme Margaret Knecht veuve de Henry Rice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,646—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs: Mme Margaret Knecht, veuve d'Henry Rice, Loretta Cecilia Rice, Mary Elizabeth Rice, Cecilia Georgiana Rice, Joseph ... Rice, et Mme Marie Rice, ensemble les dix douzièmes indivis de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Poydras, Commerce et Lafayette, désignés par les Nos 17 et 18, et mesurant, en mesure anglaise, comme suit: Le terrain No 17 mesure trente-trois pieds cinq pouces de façade rue du Commerce sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds six pouces sur la ligne supérieure, et quatre-vingt-treize pieds quatre pouces sur la limite inférieure; son largeur de trente-trois pieds à l'arrière; et le terrain No 18 mesure trente deux pieds dix pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt-sept pieds deux pouces et demi de face à la rue Commerce, sur une profondeur de cent dix pieds du côté inférieur, et une largeur de trente-trois pieds à l'arrière, et le terrain No 17 à l'arrière.

Sur la dite propriété s'élève un magasin en briques à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas, s'étendant à la rue du Commerce et y porte le No 11. Il est actuellement occupé par MM. Cameron & Castles, épiciers en gros.

II. Trois certaines terraines situés dans le Sixième district de cette ville, le carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Camp, Toledano et Magazine, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9, sur un plan annexé, pour quelques s'y réfère, à l'acte passé par devant Jun T. Coffey, notaire, le 20 février 1858; les quels terrains se trouvent, et mesurent chacun trente-deux pieds quatre pouces de façade avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur en moyenne, et forment ensemble trente-deux pieds quatre pouces de façade avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur en moyenne et ont ensemble quatre-vingt-dix pieds de large à l'arrière, et sont bornés: le No 7 par le coin de la rue Magasin et de l'avenue de la Louisiane.

Cette propriété en second lieu décrite doit être vendue d'après un plan de S. G. de L'Etile, voyer, à la date du 7 avril 1891, et enregistré en mon bureau, savoir:

1° Un terrain désigné par la lettre A et mesurant trente pieds un pouce de façade rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de quatre-vingt-dix-sept pieds formant le coin de la rue Magazine et l'avenue de la Louisiane, sur lequel est érigée une nouvelle bâtisse en bois à deux étages, ayant environ dix chambres, actuellement occupée comme pharmacie et résidence, et portant le No municipal 917 de la rue Magazine.

2° Un terrain désigné par la lettre "B" touchant le lot "A", et mesurant trente-trois pieds un pouce de face rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, sur lequel se trouve un cottage avec bâtisse à deux étages à l'arrière y attenant, galeries de deux côtés, ayant à peu près sept chambres, hangar, cuve, lieux d'aisances, etc., cour et banquette en pavé Schillinger, portant le numéro municipal 915 rue Magazine.

3° Un lot de terre des que par la lettre "C", touchant au lot "B", et mesurant trente deux pieds dix pouces de face rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, sur lequel se trouve un cottage avec bâtisse à deux étages à l'arrière y attenant, galeries de deux côtés, ayant à peu près sept chambres, hangar, cuve, lieux d'aisances, etc., cour et banquette en pavé Schillinger, portant le numéro municipal 913 rue Magazine.

3° Un lot de terre des que par la lettre "C", touchant au lot "B", et mesurant trente deux pieds dix pouces de face à la rue des Magasins et quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, sur lequel est construite une bâtisse, etc., semblable à celle du lot B, et donnant à l'avenue de la Louisiane, sous le numéro municipal 911 rue des Magasins.

III. Deux certaines lots de terre situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana, les rues Magazine, Camp et Toledano, désignés comme lots Nos 11 et 12 et mesurant comme suit à savoir: Le lot numéro un, formant l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue Camp et mesure trente-deux pieds trois pouces et quatre lignes de façade à l'avenue Louisiana sur une profondeur de cent vingt-huit pieds et deux pouces de façade à la rue Camp, entre lignes parallèles.

Le lot No 12 touchant au lot No 11 et mesurant trente deux pieds trois pouces et cinq lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Cette propriété textuellement décrite ci-dessus vendue conformément à un plan de S. G. De L'Etile, voyer, en date du 7 avril 1891, et déposé en mon bureau, à savoir:

1° Un lot de terre désigné par la lettre "F" et mesurant trente-et-un pieds de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt-huit pieds et formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et la rue Camp, sur lequel est bâti un petit cottage relevé de trois pieds de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême étant le mode d'avoir de l'année prochaine, décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour tromper les gens, que nous nous sommes, nous, ces honnêtes gens, tous les soussignés, obligés de prêter attention, et en prendre officiellement pour avoir des BILLETS DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pour d'autres, s'ils veulent la chance de lui essayer.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété décrétable dans le Quatrième District.

Lhote & Cie vs. Mme Alice Wyse, veuve de Martin Wyse, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 32,906.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commercial, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 218 et borné par les rues Conery, Sixième et Plytanée et l'avenue St-Charles, anciennement borné par les rues Nayades, Washington, Prytanée et Sixième, faubourg Livaudais, et désigné par le numéro trente, sur un plan dressé par M. Mouhanon, voyer, en date du 23 décembre 1844, et annexé aux archives de D. J. Ricardo, ex-notaire, d'après le plan No 3, (la dite rue Conery étant une continuation de la rue Nayades à travers le centre du dit îlet de la rue Nayades à la rue Prytanée), lequel dit lot mesure trente pieds quatre pouces de front sur la rue Conery, sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. 13 mai—13 20 27—3 10 17 20 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Elina S. Thomson, exécutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,223.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 15 juin 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commerce, Julie, St-Joseph et Tchoupitoulas, ayant environ cinq pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, entre Julie et St-Joseph sur une profondeur de cent dix pieds du côté du nord et de cent dix pieds du côté du sud, et mesurant cent pieds deux pouces et demi de face à la rue Commerce sur une profondeur de cent dix pieds du côté du nord et de cent dix pieds du côté du sud, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Un autre morceau de terre situé dans le fond du terrain ci-dessus décrit, le dit morceau de terre mesure, plus ou moins, cent soixante deux pieds quatre pouces de front de face dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, commençant sur le côté près de la rue Julie sur une profondeur de cent dix pieds de profondeur.

Ensemble avec tous les magasins, entrepôts, hangars, améliorations qui s'y trouvent, ainsi avec un mur en briques faisant face à la rue Julie et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec les sept cent trente actions du fonds capital de la Banque de la Louisiane de cent dollars chacune y attachées et y appartenant sur les propriétés ci-dessus décrites.

Et en certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Joseph, Commerce et Julie, désignés par les numéros quatre et cinq, et mesurant, par Hedin & Schlarbaumann, en date du 13 janvier 1854, déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire, le dit lot numéro vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds deux pouces et demi de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds deux pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent; ensemble avec cent-quarante-deux actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent dollars chacune y attachées et y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans. 13 mai—13 20 27—3 10 13 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Second District.

Félicien Beauregard vs Clément Aveisan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,443.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste-Anne sur cent vingt-sept pieds six pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell a acquise par achat de Jules Biret et Mme Eugénie Lachaise, par leur fait par devant Jules Bouscaut, notaire en cette ville, le 20 août 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. 11 mai—11 19 26—juin 1 6 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Deuxième District.

Auguste Hunard vs Louise T. H. McConnell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,783—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste-Anne sur cent vingt-sept pieds six pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell a acquise par achat de Jules Biret et Mme Eugénie Lachaise, par leur fait par devant Jules Bouscaut, notaire en cette ville, le 20 août 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. 11 mai—11 19 26—juin 1 6 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété décrétable dans le Quatrième District.

Lhote & Cie vs. Mme Alice Wyse, veuve de Martin Wyse, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 32,906.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal No 450 rue Royale, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, anciennement Casacalvo, Marigny, Mandeville et Chartres et mesurant, en mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue Royale, sur 80 pieds de profondeur et borné sur le côté près de la rue Marigny, par la propriété anciennement appartenant à Paul Avril, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par achat par feu James Carrigan de James Riordon, d'après ... dément par acte passé devant Edward Barnett, anciennement notaire en la ville de ... 19me jour de décembre 1849, dûment enregistré en le bureau de l'ancienneté des aliénations pour la Paroisse d'Orléans, dans le livre 44, folio 139, laquelle propriété a été estimé à ($1,700) dix-sept cent dollars par les estimateurs, d'après un inventaire enregistré dans les archives de la dite succession. No 29,896 de l'Honorable Cour Civile de District.

Enregistré le 25 août 1890, dans le livre No 136, folios 134 et 135.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 13 mai—13 20 27—juin 3 10 13

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camoens vs Mme Margaret Knecht veuve de Henry Rice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,646—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 15 juin 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations y étant et y appartenant ou quelque sorte, savoir:

1. Deux certaines terraines situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Poydras, Commerce et Lafayette, désignés par les Nos 17 et 18, et mesurant, en mesure anglaise, comme suit: Le terrain No 17 mesure trente-trois pieds cinq pouces de façade rue du Commerce sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds six pouces sur la ligne supérieure, et quatre-vingt-treize pieds quatre pouces sur la limite inférieure; son largeur de trente-trois pieds à l'arrière; et le terrain No 18 mesure trente deux pieds dix pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt-sept pieds deux pouces et demi de face à la rue Commerce sur une profondeur de cent dix pieds du côté inférieur, et une largeur de trente-trois pieds à l'arrière, et le terrain No 17 à l'arrière.

Sur la dite propriété s'élève un magasin en briques à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas, s'étendant à la rue du Commerce et y porte le No 11. Il est actuellement occupé par MM. Cameron & Castles, épiciers en gros.

II. Trois certaines terraines situés dans le Sixième district de cette ville, le carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Camp, Toledano et Magazine, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9, sur un plan annexé, pour quelques s'y réfère, à l'acte passé par devant Jun T. Coffey, notaire, le 20 février 1858; les quels terrains se trouvent, et mesurent chacun trente-deux pieds quatre pouces de façade avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur en moyenne et ont ensemble quatre-vingt-dix pieds de large à l'arrière, et sont bornés: le No 7 par le coin de la rue Magasin et de l'avenue de la Louisiane.

Cette propriété en second lieu décrite doit être vendue d'après un plan de S. G. de L'Etile, voyer, à la date du 7 avril 1891, et enregistré en mon bureau, savoir:

1° Un terrain désigné par la lettre A et mesurant trente pieds un pouce de façade rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de quatre-vingt-dix-sept pieds formant le coin de la rue Magazine et l'avenue de la Louisiane, sur lequel est érigée une nouvelle bâtisse en bois à deux étages, ayant environ dix chambres, actuellement occupée comme pharmacie et résidence, et portant le No municipal 917 de la rue Magazine.

2° Un terrain désigné par la lettre "B" touchant le lot "A", et mesurant trente-trois pieds un pouce de face rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, sur lequel se trouve un cottage avec bâtisse à deux étages à l'arrière y attenant, galeries de deux côtés, ayant à peu près sept chambres, hangar, cuve, lieux d'aisances, etc., cour et banquette en pavé Schillinger, portant le numéro municipal 915 rue Magazine.

3° Un lot de terre des que par la lettre "C", touchant au lot "B", et mesurant trente deux pieds dix pouces de face à la rue Magasins, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, sur lequel est bâti un cottage, etc., semblable à celle du lot B, et donnant à l'avenue de la Louisiane, sous le numéro municipal 911 rue des Magasins.

III. Deux certaines lots de terre situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana, les rues Magazine, Camp et Toledano, désignés comme lots Nos 11 et 12 et mesurant comme suit à savoir: Le lot numéro un, formant l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue Camp et mesure trente-deux pieds trois pouces et quatre lignes de façade à l'avenue Louisiana sur une profondeur de cent vingt-huit pieds et deux pouces de façade à la rue Camp, entre lignes parallèles.

Le lot No 12 touchant au lot No 11 et mesurant trente deux pieds trois pouces et cinq lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Cette propriété textuellement décrite ci-dessus vendue conformément à un plan de S. G. De L'Etile, voyer, en date du 7 avril 1891, et déposé en mon bureau, à savoir:

1° Un lot de terre désigné par la lettre "F" et mesurant trente-et-un pieds de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur